

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 04 juin 2014 à 18 heures 30

**Date de convocation :**

28 mai 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**

30 mai 2014

**Objet**Bail emphytéotique  
modifications

Mme STRADERE Michelle

**Étaient présents :**

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine  
Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES  
André, SIBRA Gérard,  
Absent avec procuration : Mr VALLE Anthony procuration à Mme  
STRADERE Michèle

**Secrétaire de séance :**

Mme BOLEA Maryse

Le Maire expose qu'un Bail Emphytéotique a été signé le 27 Février 2014 entre la Société "Les Domaines de France" enseigne commerciale GMC PROMOTION, du Groupe CNC dont le siège social est 4, rue de Jouy à PARIS (75004) (immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° RCS 435390547) et la Commune de Barbazan.

Ce dernier a été déposé aux fins de publication le 19/03/2014 au Service de la Publicité Foncière.

Après vérification, ce dossier a été rejeté pour refus non opposé, principes généraux d'admission au fichier immobilier :

- dis concordance de parcelles
- défaut de remise d'un extrait cadastral
- bail portant sur partie de parcelles

Aucune régularisation n'étant intervenue dans le délai de un mois à compter du 2 Avril 2014, le rejet de la formalité "Bail emphytéotique, du 12/03/20014 Commune de Barbazan/Les Domaines de France déposée le 19/03/2014 sous le n° 2014D01163 a été prononcé.

Un bornage a été réalisé le 7 mai 2014 par un géomètre; après réception de la division de propriété et quelques modifications au précédent, un nouveau bail doit être signé avec la Société GMC France SARL dont le siège social est 8, rue des Petits Bois à VERSAILLES (78000), (immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° RCS 801 239 955).

Après lecture des modifications apportées, le Maire propose que le bail soit voté et que mandat lui soit donné pour le signer ainsi que les pièces annexes avec l'autorisation de déposer ce bail emphytéotique au service

201437

juridique du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS) faisant office de notaire. Et donne mandat pour signer toutes les pièces nécessaires permettant la transmission au service de la publicité foncière (nouveau nom du bureau des hypothèques).  
Après examen de ces propositions le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De SAINT-GAUDENS le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 05 juin 2014

Le Maire



*[Handwritten signature]*